



**SAINT
GENIS
POUILLY**

COEUR DU PAYS DE GEX

VILLE DE SAINT GENIS POUILLY RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE 2021

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel.

Une délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB qui doit être relaté dans le compte rendu de la séance du conseil municipal.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Depuis, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication telle que précisée par décret.

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

En ce sens, il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

1	Introduction : l'incertitude pour piloter	4
2	Le contexte général : Environnement économique	4
	Le contexte international.....	4
	Le pétrole, une ressource pas encore remplacée	4
	Aux États-Unis,.....	5
	En Europe,.....	5
	En France,.....	6
3	Le projet de loi de finances pour 2021, principales dispositions	6
	Les grandes orientations du budget 2021	6
	Chiffres Clés	6
	Évolution du déficit de l'Etat qui témoigne de l'ampleur de la crise	7
	Une détérioration des comptes sociaux liée à la crise sanitaire.....	7
	La dette publique	8
4	La maîtrise des dépenses de fonctionnement par les collectivités.....	8
	Les collectivités locales incitées à porter le développement durable	8
	Pause sur la DGF	8
	FCTVA	8
5	Saint-Genis-Pouilly – Repères budgétaires.....	9
	Les ratios budgétaires issus du budget principal	9
	Les recettes de fonctionnement	9
	Les recettes fiscales	10
	La taxe additionnelle aux droits de mutations.....	13
	Les recettes non-fiscales.....	13
	Les concours de l'État – la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.).....	13
	La Compensation Financière Genevoise (C.F.G.).....	14
	Les produits des services	14
	Les dépenses de fonctionnement.....	14
	Évolution de l'autofinancement.....	16
	Le personnel communal.....	17
	La dette	20
	La dette garantie – situation prévisionnelle au 31 décembre 2020	20
	Les recettes d'investissement	20
	Les dépenses d'investissement.....	21
	Les projets récurrents	21
	Les projets ciblés.....	21
	Investissement réalisé sur les derniers exercices	21
6	Orientations par politiques publiques	22
	Administration générale – services au public.....	22
	Sécurité	22

Enseignement – périscolaire - Services à la jeunesse	22
Culture	22
Sport	22
Action sociale.....	22
Services urbains	23
7 Budget 2021 – Données de cadrage et perspectives.....	23
Population.....	23
Section de fonctionnement	23
Recettes de fonctionnement.....	23
Charges de fonctionnement.....	24
Capacité d'autofinancement.....	24
Évolution prévisionnelle des ratios budgétaires de référence.....	25
En synthèse :.....	25
Section d'investissement	25
8 Rétrospective et prospective : fonctionnement et autofinancement	27

1 Introduction : l'incertitude pour piloter

Si l'incertitude fait partie des hypothèses, la situation que vit le monde depuis le début de l'année 2020 n'avait pas été anticipée, si ce n'est dans des films de science-fiction.

Le 1^{er} décembre 2019, le premier cas de Covid-19 est détecté en Chine. Dès Janvier l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) est alertée de la situation et les premiers cas sont détectés de par le monde. La Chine met en place un confinement généralisé à la région Wuhan en février. Peu à peu la pandémie prend des proportions inquiétantes et très rapidement des mesures de confinement sont prises en Europe, en Italie notamment, puis en France. Les frontières se ferment y compris à l'intérieur de l'Europe. Ces mesures de sauvegarde pour préserver des vies humaines a eu un effet désastreux sur les commerces et les échanges.

Le bilan humain est lourd et les conséquences économiques difficiles à évaluer sur le long terme. La Banque Mondiale¹ a publié une étude le 7 octobre 2020 qui met en évidence que l'extrême pauvreté (ressources inférieures à 1,61 euros / jour) devrait augmenter pour la première fois depuis 25 ans pour toucher entre 9,1% et 9.4% de la population mondiale.

2 Le contexte général : Environnement économique

Le contexte international

Déjà en 2019, la croissance mondiale ralentissait compte tenu du Brexit et de tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. En 2020, le FMI, dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juin 2020², projette une baisse du PIB mondial de 4,9%, ce qui révèle un effet plus négatif qu'anticipé de la pandémie COVID-19 sur l'économie mondiale. La reprise devrait être très progressive pour atteindre le niveau qui précède la pandémie en 2022. Ainsi la croissance mondiale devrait être de 5,4% en 2021.

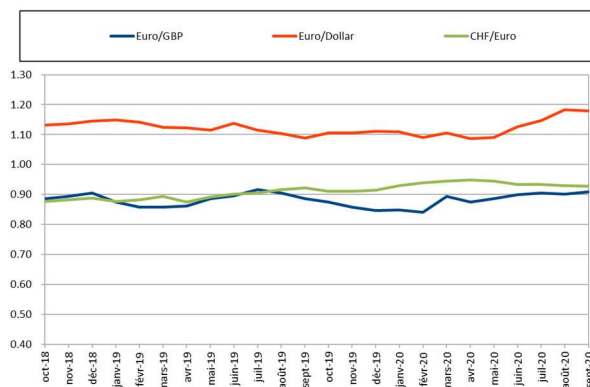
La perte de richesse est importante et devrait particulièrement toucher les ménages à bas revenus.

Le marché du travail est mis à rude épreuve. La chute brutale de l'activité économique a des effets désastreux sur le marché du travail au niveau mondial. Certains pays, notamment en Europe, ont limité les dégâts en mettant en place des dispositifs de chômage partiel. Cependant, la baisse du nombre d'heures travaillées au niveau mondial

entre le dernier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020 équivaut à la disparition de 130 millions d'emplois à plein temps, d'après le Bureau International du Travail. Il est probable que la baisse enregistrée au cours du deuxième trimestre 2020 représentera l'équivalent de plus de 300 millions d'emplois à plein temps. Ce sont les travailleurs peu qualifiés n'ayant pas la possibilité de travailler depuis leur domicile qui ont le plus souffert du choc sur le marché du travail. Dans les couches les plus modestes de la population de certains pays, les femmes pâtissent davantage de la crise que les hommes. Le BIT estime que près de 80 % des deux milliards de travailleurs du secteur informel au niveau mondial ont été fortement touchés par la crise.

L'inflation fléchit. L'inflation moyenne dans les pays avancés avait baissé d'environ 1,3 point de pourcentage depuis la fin de 2019 pour atteindre 0,4 % en glissement annuel en avril 2020, tandis que dans les pays émergents, elle avait perdu 1,2 point de pourcentage pour s'établir à 4,2 %.

Évolution de la parité euro face au dollar, au franc suisse et à la livre sterling depuis octobre 2018



Source INSEE – octobre 2020

Jusqu'à présent, il semblerait que les pressions à la baisse sur les prix, dues à la diminution de la demande globale et à la baisse des prix du carburant, aient plus que compensé les éventuelles pressions à la hausse liées à l'augmentation des coûts dues aux ruptures d'approvisionnement.

Le pétrole, une ressource pas encore remplacée ...³

Alors que la pression environnementale s'accroît sur les grandes compagnies pétrolières, y compris aux Etats-Unis, le rêve d'un monde dépourvu d'or noir reste éloigné, en

¹ Le Monde 7 octobre 2020 – La pandémie de Covid-19 va faire basculer jusqu'à 150 millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

² Fonds Monétaire international 24 juin 2020 – Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale

(<https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/06/24/WEOUpdateJune2020>)

³ Le Monde 13 mai 2020 – "Un monde sans pétrole est-il possible ?"

dépôt des efforts de l'Europe.

La plupart des pétroliers ont annoncé qu'ils atteindraient la neutralité carbone en 2050. Un objectif jugé insuffisant et trop lointain pour les défenseurs du climat, d'autant qu'il est généralement limité à l'Europe.

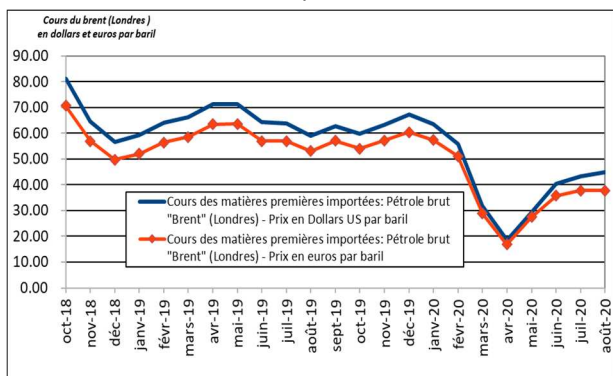
La réponse se trouve dans la demande : s'il y a toujours des consommateurs en 2070, il y aura toujours du pétrole à leur disposition. Même si les grandes multinationales auront, à cette date, disparu ou se seront converties totalement à l'énergie verte, il restera la fourniture des pays producteurs qui vendent directement déjà plus des deux tiers du pétrole de la planète.

Les pétroliers tablent donc sur une production réduite de moitié en 2050 par rapport à celle d'aujourd'hui.

Dès aujourd'hui, les financiers consacrent leurs investissements vers les énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles.

La crise du Coronavirus a précipité le décrochage des prix du pétrole, dû notamment à la limitation des déplacements. Mais cet effet a davantage touché les grands distributeurs que les producteurs. Ce qui a pour effet de les conduire à accélérer leur diversification vers les énergies renouvelables et ainsi stabiliser leur rendement⁴.

Évolution du cours du Brent en dollars par baril



Source INSEE – octobre 2020

Aux États-Unis⁵,

La pandémie de Covid-19 n'aura pas épargné les États-Unis, en dépit de l'optimisme débridé⁶ du président D. Trump. La FED exhorte les pouvoirs publics de mettre en œuvre un plan massif d'aide aux ménages et aux entreprises. Ce qui permettrait une reprise solide et rapide, sans quoi une dynamique de récession se mettrait en place ce qui exacerberait les disparités sociales du pays. Si la

situation s'aggravait, les entreprises manqueraient de trésorerie, les licenciements massifs se poursuivraient. Les élus au Congrès peinent à se mettre d'accord sur le montant à verser : les démocrates souhaitant un plan massif de soutien à l'économie, alors que Trump et les républicains proposent d'utiliser le reliquat d'un fonds de soutien aux PME.

Le taux de chômage atteint 7,9%, la crise économique due à la pandémie a eu raison du bilan économique de D. Trump, même si l'embellie de l'emploi pouvait être contrebalancée par un déficit budgétaire de 5% du PIB. La volonté de rouvrir l'économie et de mettre fin au confinement généralisé s'est révélée désastreuse au niveau sanitaire et contre-productive économiquement⁷. La concurrence avec la Chine qui reprend de l'élan va s'avérer plus difficile sans une économie sur les rails.

En Europe⁸,

Afin de relancer les économies européennes frappées par la crise sanitaire, le 21 juillet les chefs d'États se sont accordés sur un plan de relance européen. Cela nécessite un emprunt au niveau européen de 750 milliards d'euros. 360 milliards seront prêtés aux États qui le souhaitent à de meilleures conditions que les marchés financiers, nécessitant un remboursement des États emprunteurs. Le reste sera transféré sous forme de subventions qui seront remboursées par tous les États membres.

Ceci déroge à la règle fixée dans les traités de présenter un budget toujours à l'équilibre. Certes⁹, la légalité des subventions en cas de crise majeure ne fait pas de doute. Dès le mois d'avril, Angela Merkel avait précisé que l'article 122 du traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) s'applique à la crise pandémique. Selon cet article, une assistance financière est possible lorsqu'un État connaît de graves difficultés en raison de « catastrophes naturelles ou d'événements exceptionnels échappant à son contrôle ». En revanche, la légalité de l'emprunt, et non des subventions, n'a jamais été abordée. Or, l'emprunt de 750 milliards de l'Union européenne est considérable au regard des opérations précédentes.

A ces 750 milliards d'euros, il faut ajouter 100 milliards qui seront levés par la Commission à partir de la mi-octobre afin de financer le plan « SURE » (soutien au chômage partiel).

En se soustrayant à cette règle, les vingt-sept manifestent la volonté de rester solidaires et ainsi dessiner les contours d'une certaine autonomie budgétaire.

⁴ Le Monde 5 octobre 2020 – Faut-il encore miser sur les fonds pétrole ?

⁵ Le Figaro 6 octobre 2020 – États-Unis : sans nouvelles aides, l'économie encore plus à risques, avertit la Fed.

⁶ Le Monde 11 octobre 2020 – Présidentielle américaine, J-23 : Donald Trump relativise à nouveau l'épidémie de Covid-19

⁷ Le Monde 12 octobre 2020 – Le bilan économique de Donald

Trump anéanti par le Covid-19

⁸ Le Monde 21 juillet 2020 – Plan de relance : "En s'endettant pour trente ans, les États membres de l'UE disent leur volonté de rester ensemble".

⁹ Le Monde 12 octobre 2020 – "les traités européens n'autorisent en aucun cas l'Union à s'endetter".

En France¹⁰,

Grâce aux divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus malgré le confinement de mars à mai 2020, le pouvoir d'achat des ménages ne baissera que d'un point par unité sur l'année. Pour autant les situations individuelles sont diverses. Environ 840.000 emplois, dont près de 730.000 emplois salariés seraient perdus en 2020. Le taux de chômage en fin d'année est estimé à 9,7%.

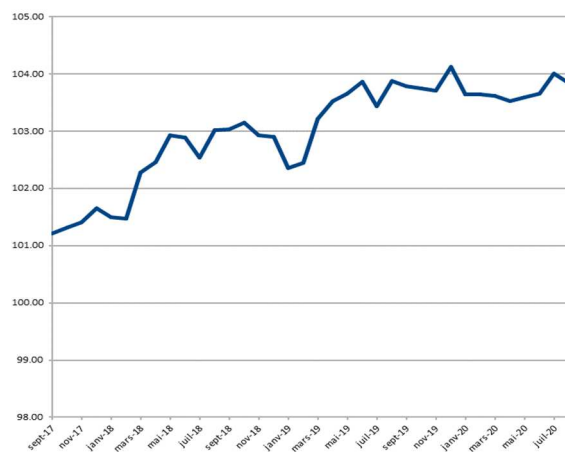
Au niveau commercial, dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois.

Au niveau territorial, l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées, les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers.

Au quatrième trimestre, l'activité pourrait se dégrader dans les branches affectées par les nouvelles restrictions. La prévision de contraction du PIB annuel est estimée à -9 %.

La consommation des ménages, principale composante de la demande, reculerait de 7 % sur l'année. L'investissement des entreprises (-10 % prévu sur l'année) et les exportations (-18 %) reculeraient davantage.

Évolution de l'indice des prix à la consommation pour les ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier depuis septembre 2017



Source INSEE – octobre 2020

3 Le projet de loi de finances pour 2021, principales dispositions

Les grandes orientations du budget 2021¹¹

Après le déploiement de mesures d'urgence de 470 milliards d'euros pour faire face aux dégâts économiques de la crise sanitaire, le gouvernement propose en 2021 le plan France Relance d'un montant de 100 milliards, l'objectif est un retour au niveau d'avant-crise en 2022. Dans ce plan 30 milliards seront consacrés à l'environnement.

Concernant le budget public, l'emploi public est stabilisé et la lisibilité des moyens publics améliorée.

Chiffres Clés

- - 10% : hypothèse de croissance pour 2020 et +8% de croissance en 2021.
- -10,2 % : hypothèse de déficit public pour 2020, puis -6,7% en 2021.
- +0,5 % : hypothèse d'inflation en 2020 (bien inférieur à 2019 compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de soutien à l'économie)
- +0,4 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2021 (6,3% en 2020)
- 43,8 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2021 en baisse par rapport à 2020 : 44,8%)

Prévisions économiques 2019-2021

(Taux de variation annuel en volume)

	2019	2020	2021
PIB France	1,5%	-10%	8%
PIB dans le monde	2,9%	-4,1%	5,2%
États-Unis	2,2%	-5,2%	3%
Zone euro	1,3%	-7,9%	6,3%
Indice des prix à la consommation en France	1,1%	0,5%	0,7%
Taux de change euro / dollar	1,12	1,13	1,16
Pétrole prix du baril de Brent (en \$)	64	42	44
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) (Appelée également déficits publics au sens de Maastricht)	-3,1 %	-10,1 %	-6,7%

PLF 2021 – Perspectives économiques – octobre 2020

¹⁰ Note de conjoncture octobre 2020 - INSEE

¹¹ PLF 2021 du 28 septembre 2020 – La relance

Les dépenses publiques ont largement augmenté en 2020 afin de soutenir l'économie. Les mesures mises en place sont le financement du chômage partiel et des aides aux entreprises pour préserver l'emploi. 2021 a pour objectif de rétablir la situation économique pour atteindre le niveau antérieur à la crise sanitaire par des mesures de soutien.

Solde général du budget de l'état – projet de Loi de Finances 2021 (en Mds€)

	Exécution 2019	LFI 2020 révisée	PLF 2021	Variations
Dépenses du budget général	330,3	384,6	378,7	- 1,53%
Collectivités territoriales	40,9	42,2	43,2	2,37%
Union européenne	21,0	21,5	23,4	8,84%
Dépenses nettes	392,2	450,2	448,8	- 0,31%
Impôt sur le revenu	71,7	72,7	74,9	3,03%
Impôt sur les sociétés	33,5	29,9	37,8	26,42%
Taxe sur la valeur ajoutée	129,0	111,3	89,0	- 20,03%
Taxe intérieure sur les produits énergétiques	11,3	7,8	18,3	134,62%
Autres recettes fiscales	35,8	25,1	51,2	103,98%
Recettes non fiscales	14,0	16,3	24,9	52,76%
Recettes nettes	295,3	263,1	296,1	12,54%
Solde du budget général	-92,7	-195,2	-152,8	- 20,18%

(Ministère du Budget- PLF 2021)

Les dépenses sont stabilisées en 2021, mais bien supérieures à 2019 pour soutenir l'économie. Les recettes fiscales sont réduites par rapport à 2019 à la fois par les mesures prises pour moins imposer les ménages, également compte tenu du ralentissement économique dû à la pandémie. Les recettes en 2021 devraient retrouver le niveau de 2019. Le déficit du budget de l'Etat devrait réduire de 20,18% par rapport à 2020, avec 152,8 Md€.

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021.

Le taux de prélèvements obligatoires diminuerait pour atteindre 43,8 % du PIB (hors crédits d'impôts) après une augmentation mécanique de ce ratio en 2020 (44,8 %, hors crédits d'impôts) en raison d'une diminution importante de l'activité, plus marquée que la baisse des prélèvements obligatoires.

Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production

pérenne à hauteur de 10 Md€. Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

En % de PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-2,3%	-3,0%*	-10,2%	-6,7%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9%	1,8%	6,3%	0,4%
Taux de prélèvements obligatoires (hors CI)	44,8%	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54,0%	54,0%	62,8%	58,5%
Dettes publiques	98,1%	98,1%	117,5%	116,2%

PLF 2021 – Perspectives économiques – octobre 2020

La dégradation de l'endettement public liée à la crise et aux mesures d'urgence et de relance de l'activité économique conduiront à mettre en place un mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID.

Évolution du déficit de l'Etat qui témoigne de l'ampleur de la crise

Du fait des mesures d'urgence prises en soutien à l'économie et aux ménages et de la baisse massive des recettes fiscales liée à la période de confinement, le solde budgétaire s'établirait à -195,2 Md€ en 2020, en dégradation de 102,0 Md€ par rapport à la prévision de la LFI pour 2020.

Cette forte dégradation s'explique en premier lieu par la baisse des recettes fiscales nettes (- 46,2 Md€). Par ailleurs, les dispositifs mis en place par l'État pour faire face à la crise (activité partielle, fonds de solidarité, achats de masques, etc.) conduisent à une hausse des dépenses du budget général (+ 46,9 Md€).

En 2021, la prévision de solde budgétaire s'établirait à - 152,8 Md€, en amélioration de 42,4 Md€ par rapport à la prévision pour 2020.

Cette amélioration s'explique d'abord par le rebond des recettes fiscales (+ 24,2 Md€), conséquence du rebond partiel de l'économie en 2021. Par ailleurs, des mesures de périmètre, qui sont les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la compensation de la baisse des impôts de production, ont un impact important sur la prévision.

Une détérioration des comptes sociaux liée à la crise sanitaire

Depuis 2010, le solde de la sécurité sociale s'est amélioré, l'Etat envisageait un retour à l'équilibre du régime général et du fonds de solidarité vieillesse à horizon 2023. La crise sanitaire et économique actuelle a conduit à une dégradation subite et sans précédent des finances sociales, tant en dépenses qu'en recettes.

Afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19, les dépenses sociales ont été fortement mobilisées, pour financer les achats d'équipements et de matériels pour

lutter contre l'épidémie, le remboursement intégral des tests de dépistage et une prime exceptionnelle aux personnels soignants.

Pour soutenir l'activité économique et l'emploi, le Gouvernement a également mis en place un ensemble de mesures pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants : financement renforcé de l'activité partielle, report du paiement de cotisations sociales (ce report a atteint près de 25 Md€ à son plus haut niveau), des dispositifs d'exonérations et d'aide au paiement en faveur des secteurs les plus touchés par la crise (pour un montant supérieur à 5 Md€). Le recul de la masse salariale a contribué à dégrader le solde de la sécurité sociale en 2020 par le recul de ses recettes.

La dette publique

Le volume de la dette publique progresse en 2019, mais le taux par rapport au Produit Intérieur Brut reste stable. Ces statistiques ne prennent pas encore en compte la situation 2020.

C'est l'Etat qui en porte la plus grande part.

Évolution récente de la dette publique et part des agrégats

En milliards d'euros	2016	2017	2018	2019
Dette totale des administrations publiques	2 188	2 258	2 315	2 380
État	1 703	1 768	1 842	1 912
Organismes divers d'administration centrale	61	63	63	65
Collectivités locales	200	202	206	210
Administrations de sécurité sociale	225	226	204	193
En % du produit intérieur brut	98,0%	98,3%	98,1%	98,1%

Rapport économique INSEE - octobre 2020

4 La maîtrise des dépenses de fonctionnement par les collectivités

Les efforts des communes ont permis de favoriser l'investissement en 2019 et de réduire leur endettement.

Ce résultat est la conséquence de la reprise dynamique de l'investissement des collectivités en 2019 (+13% après +4,5 % en 2018) en lien avec le cycle électoral et la forte augmentation de leur capacité d'autofinancement, l'épargne brute des collectivités ayant augmenté de +10,4 % en 2019 et +5,6 % en 2018.

Ces marges de manœuvre financières résultent des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement par les collectivités (+1,2 % en 2019 après +0,3 % en 2018) impulsés par la démarche de contractualisation (contrats de Cahors) avec l'Etat entreprise en 2018.

Le PLF pour 2021 prévoit pour les collectivités locales :

- les régions : la compensation intégrale et dynamique de

la baisse de la CVAE régionale, qui est remplacée par une fraction de TVA, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€.

- Les communes et EPCI : compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, par un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€.

D'autre part, le bloc communal bénéficiera de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté en LFR 3 pour 2020.

Les collectivités locales incitées à porter le développement durable

Le projet de loi de Finances présente pour la première fois les dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement.

Le concours de l'Etat à l'investissement local se poursuit avec un budget de 50,3 Md€ (progression de 1,2 Mds par rapport à 2020).

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, les règles de calcul des fonds de péréquation devront être modifiées. Les calculs prendront en compte les recettes de compensation qui seront perçues à compter de 2021, tout en mettant en œuvre des mécanismes évitant des effets de bord liés aux bases de ces recettes utilisées pour la compensation.

Pour rappel, la suppression totale et définitive de la TH sur la résidence principale pour l'ensemble des contribuables suit le calendrier suivant :

Phase 1 : Une suppression totale à horizon 2020 pour 80 % des foyers.

Phase 2 : Une suppression totale à horizon 2023 pour les 20 % restants.

La taxe sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe sur les locaux vacants sont maintenues.

Pause sur la DGF

La dotation globale de fonctionnement est stable en 2021 avec 18,3 Md€ pour le bloc communal.

Au sein de la DGF les dotations de péréquation progresseront au profit des collectivités aux ressources les plus faibles. La Dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale augmentent chacune de 90 M€.

FCTVA

L'enveloppe prévisionnelle est en hausse de 37 M€ pour suivre l'accroissement de l'investissement local typique des fins de mandat.

Le projet de simplifier et d'informatiser le traitement du FCTVA, attendu depuis 2018 devrait être progressivement opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2021.

5 Saint-Genis-Pouilly – Repères budgétaires

L'analyse rétrospective de la "santé financière" de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale. En effet, la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

Les ratios budgétaires issus du budget principal

	Ville de Saint-Genis-Pouilly	10 000 à moins de 20 000 hab.
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 124,18	1 095
Produit des impositions directes en euros par habitant	588,55	566
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 355,47	1 284
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	3 673,48	280
Encours de dette en euros par habitant	0	907
DGF par habitant	84,93	177
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	51,65%	59,5%
Dépenses de fonct. + remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement	82,94%	92,3%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	271,01%	21,8%
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	0%	70,7%

Observatoire des finances locales rapport 2020 – comptes 2019
Compte Administratif 2019

Les ratios budgétaires mettent en évidence la volonté de la municipalité d'investir dans des équipements d'envergure tels que le Centre Aquatique. En comparaison avec la strate des communes de + de 10.000 habitants les dépenses de fonctionnement de Saint-Genis-Pouilly sont équivalentes par habitant en 2019. En parallèle, les ressources de fonctionnement sont supérieures de 5,6%, notamment les ressources de fiscalité : supérieures de 4%. En contrepartie, la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'État et calculée en fonction du potentiel fiscal, est bien inférieure à la strate de 52%.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet encore de dégager un excédent de fonctionnement qui vient compenser le besoin important en fonds de roulement de la section d'investissement pour financer les équipements.

Les recettes de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (budget)
Recettes de fonctionnement courant	13 339	13 699	14 310	14 329	15 488	15 394
Fiscalité directe et assimilée	6 100	6 546	6 893	7 332	7 688	7 819
<i>Fiscalité directe locale</i>	6 100	6 546	5 543	6 263	6 370	6 500
<i>Attribution de compensation</i>			1 350	1 264	1 264	1 264
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>				54	54	55
Autres recettes fiscales	715	958	1 171	931	1 256	948
<i>Dont droits de mutation</i>	476	666	735	575	806	575
Dotations et participations	4 959	4 901	4 318	4 291	4 658	4 653
<i>Dont DGF</i>	1 580	1 340	813	875	942	938
<i>Dont CFG</i>	2 851	3 061	3 115	2 955	3 324	3 691
Autres recettes	1 565	1 295	1 927	1 527	1 886	1 974
<i>Produit des services</i>	1 052	984	1 460	1 296	1 331	1 289
<i>Revenus des immeubles</i>	361	119	346	91	92	114
<i>Atténuations de charges</i>	141	192	121	119	117	103

- Bien que la croissance des revenus de la fiscalité s'atténue sur 2020, la parité de l'Euro et du Franc Suisse et l'augmentation du nombre de frontaliers permet une revalorisation non négligeable du versement sur cet exercice de la Contribution

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

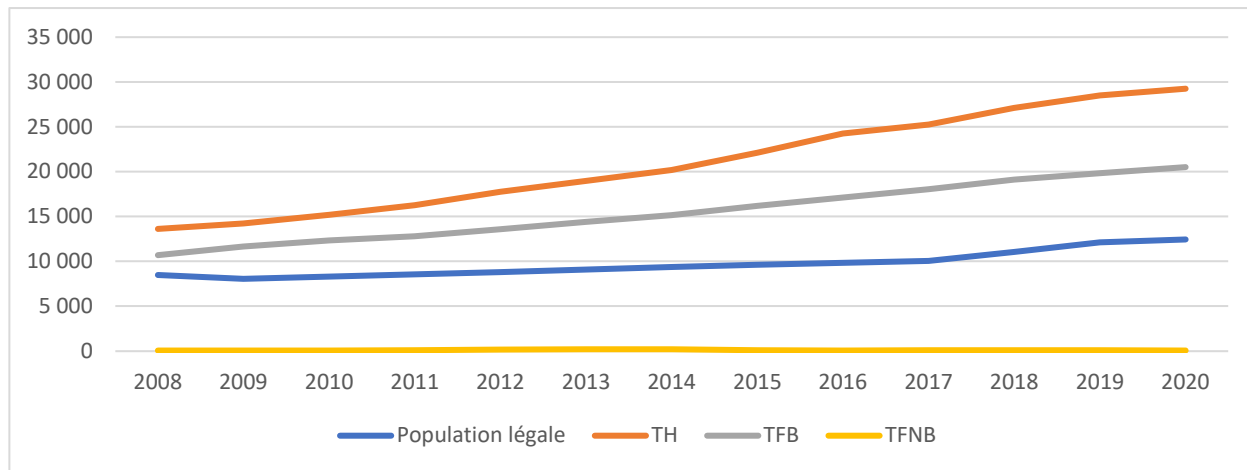
- Financière Genevoise.
- Le confinement généralisé de mars à mai 2020 a eu un effet négatif sur les ressources de la commune : les produits des services seront sans aucun doute inférieurs à la prévision budgétaire. Par ailleurs à la rentrée scolaire la fréquentation est inférieure aux années passées, compte tenu sans doute de la situation professionnelle des parents (télétravail, chômage ...)
 - Portée par la démographie, notre DGF devrait être à la hausse.

Les recettes fiscales

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population légale	9 606	9 832	10 053	11 044	12 129	12 725
Variation des bases						
Habitation	22 114 508	24 251 317	25 266 190	27 096 939	28 501 000	29 257 000
Foncier bâti	16 180 078	17 125 727	18 049 488	19 114 728	19 834 000	20 501 000
Foncier non bâti	74 228	65 381	70 146	73 375	70 800	67 900
Cotisation Foncière des Entreprises	2 735 799	2 901 439				
Variation des taux						
Habitation	12,47 %	12,47 %	12,47 %	12,47 %	12,47 %	12,47 %
Foncier bâti	13,08 %	13,08 %	13,08 %	13,08 %	13,08 %	13,08 %
Foncier non bâti	38,90 %	38,90 %	38,90 %	38,90 %	38,90 %	38,90 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18,32 %	18,32 %				
Répartition du produit fiscal						
Habitation	2 757 679	3 024 139	3 150 694	3 378 989	3 554 075	3 648 348
Foncier bâti	2 116 354	2 240 045	2 361 101	2 499 974	2 594 287	2 681 531
Foncier non bâti	28 874	25 433	27 286	28 543	27 541	26 413
Cotisation Foncière des Entreprises	501 198	531 544				
Cotisation sur la Valeur Ajoutée – CVAE	330 055	383 204				
Imposition Forfaitaire sur les Entrepreneurs de Réseaux –IFER	40 714	42 192				
Taxe sur les surfaces commerciales – TasCom	183 526	197 521				
Taxe additionnelle au Foncier Non bâti	16 935	14 033				
Total produit fiscal	5 975 336	6 458 111	5 539 081	6 154 658	6 425 043	6 713 190
– Retenue pour FNGIR + FPIC	-929 590	-997 755	-1 036 786	-1 055 700	- 1 043 330	- 1 043 330
Total produit fiscal net	5 045 746	5 460 356	4 502 295	5 098 976	5 381 713	5 669 860
Évolution du produit fiscal brut	7,7%	7,8%	-14,2%	11,1%	4,4%	4,5%
Évolution du produit fiscal net	8,1%	8,2%	-17,5%	13,3%	5,5%	5,3%

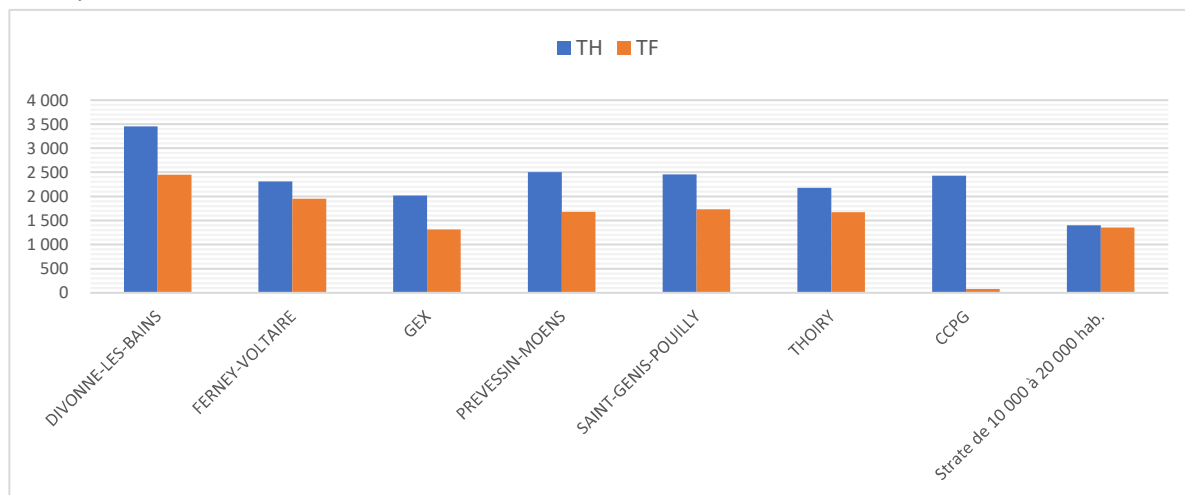
Les taux communaux sont inchangés depuis 2002, dans un contexte de revalorisation mécanique des bases de l'ordre de 1 % par an, la progression liée au développement de la ville est sensible. La croissance du produit fiscal ralentit : Les marges de manœuvre de la commune sont réduites étant donné la disparition progressive de la Taxe d'Habitation : les leviers pour agir sur les ressources fiscales se cantonnent à la taxe foncière dans les années à venir.

Évolution des bases d'imposition de 2008 à nos jours en milliers d'euros



Le dynamisme du marché immobilier est visible au travers de la progression régulière des bases. Cependant, la courbe met en évidence un ralentissement depuis 2018.

**Comparaison des bases entre les communes¹
en euros par habitant**



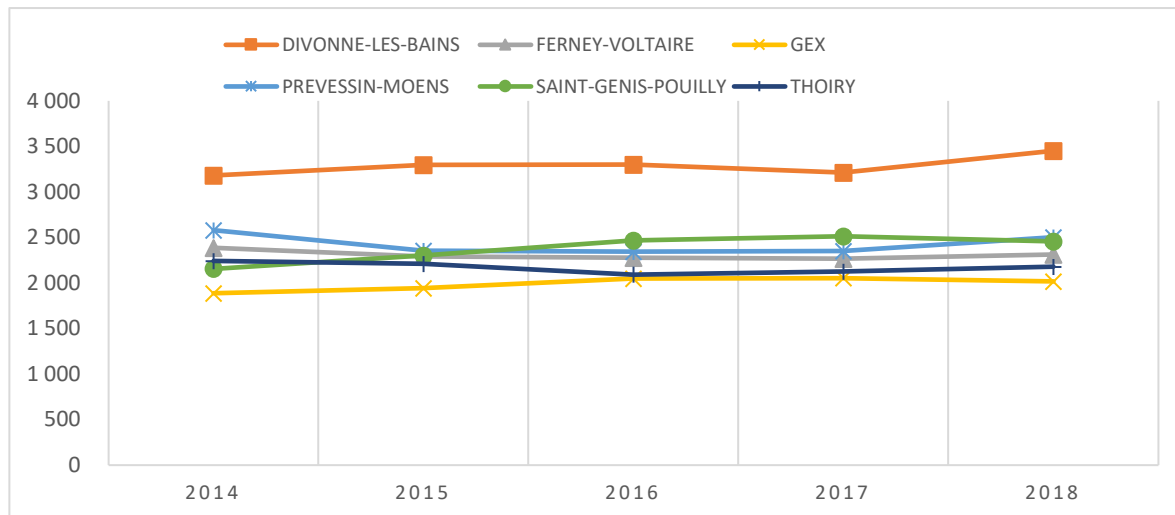
Source DGCL – comptes administratifs 2018

Divonne a les bases par habitants les plus importantes. De manière générale les bases des autres collectivités du secteur se situent au-dessus des moyennes nationales.

¹ A noter que les comparaisons entre les communes son réalisées d'après les données 2018. Les données 2019 n'étant pas publiées au moment du DOB.

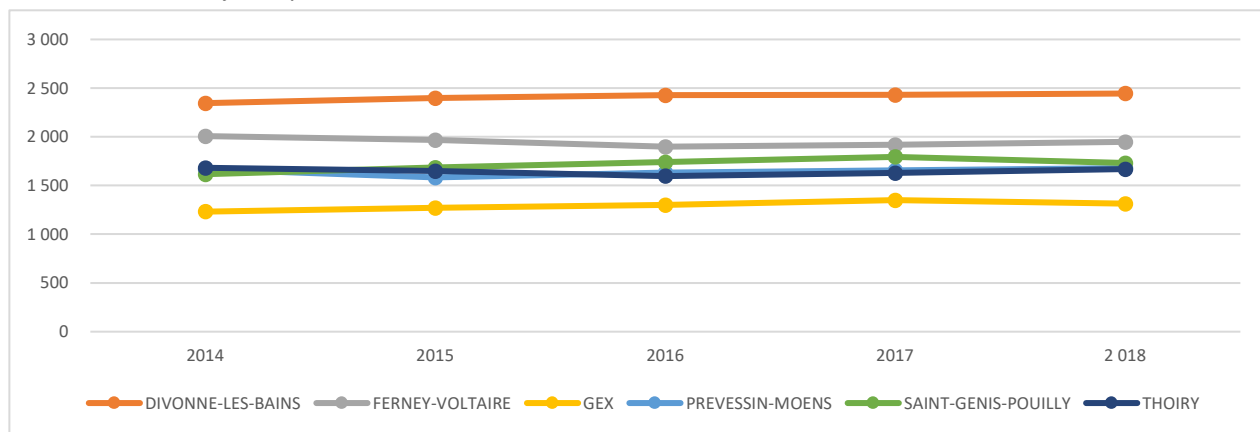
Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Évolution des bases de taxe d'habitation par habitant¹



Source DGCL – comptes administratifs 2018

Évolution des bases de taxe foncière par habitant¹



Source DGCL – comptes administratifs 2018

L'évolution des bases par habitant est très différenciée suivant les collectivités car plusieurs facteurs peuvent intervenir :

- Une évolution démographique prise en compte avec des décalages.
- Des mises en service de logements avec des valeurs locatives inférieures au stock (rapport collectif/individuel, surfaces plus petites qu'auparavant)
- **En étant vigilant sur les évaluations des nouveaux locaux, il est possible de lutter contre l'érosion des valeurs locatives**

Produit fiscal par habitant	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Saint-Genis-Pouilly	512	550	583	477	494	463	511
Moyenne 10 000 à 20 000 habitants	693	738	708	545	554	567	583

Il y a une baisse du produit fiscal entre 2016 et 2017 de 16% suite au passage de la fiscalité unique, la compétence économique ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. Entre 2017 et 2018, la population de référence augmente de 10% et le produit fiscal de 14%, sans atteindre le niveau de produit par habitant antérieur au passage en FPU.

Les ressources restent inférieures à la moyenne de la strate.

Taux d'imposition	TH	TF Bâti	TF non Bâti
Saint-Genis-Pouilly	12,47 %	13,08 %	38,90 %
Moyenne 10 000 à 20 000 habitants	16,68 %	22,97 %	55,92 %

Les taux de taxe foncières augmentent légèrement pour les communes de la strate en 2020. Les taux sur la commune sont assez bas. Jusqu'ici la commune bénéficiait de bases importantes.

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

La taxe additionnelle aux droits de mutations

Cette ressource, reste un produit significatif pour la commune qui représente 9% des recettes fiscales et environ 5% des recettes de fonctionnement en 2019.

La dynamique du marché et l'importance du parc existant et futur en font une ressource durable.

	2015	2016	2017	2018	2019
Produit par année	475 996	666 048	735 000	575 566	806 177

Les recettes non-fiscales

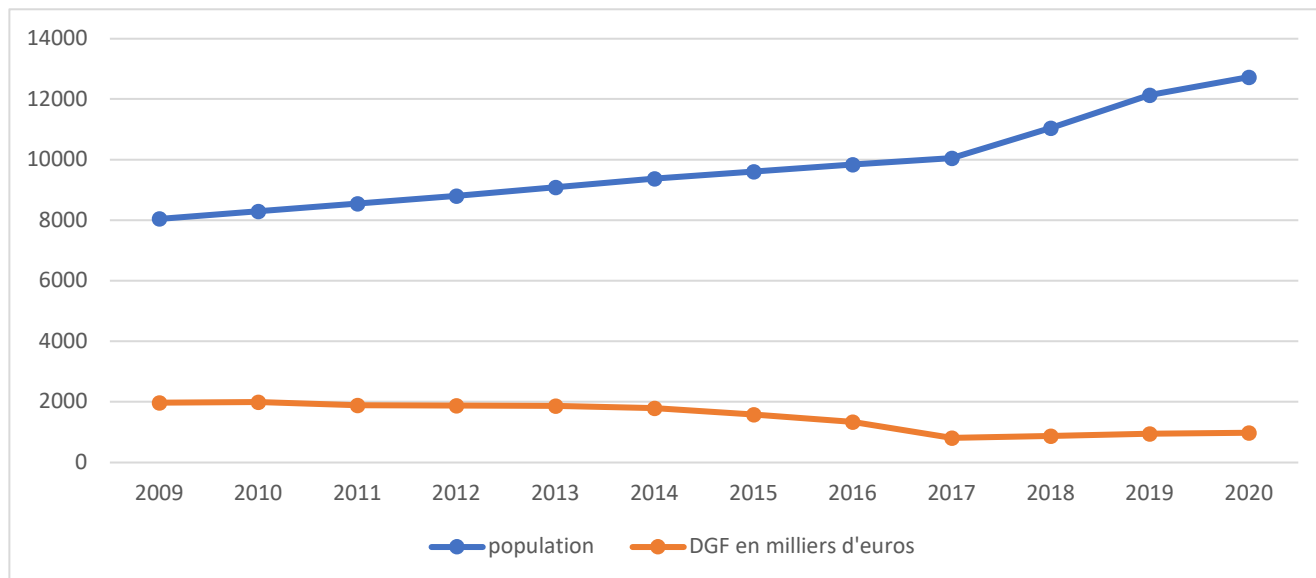
Les concours de l'État – la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

	2018	2019	2020
Population DGF	11 237	12 437	13 062
Dotation totale	874 763	942 042	974 177
Dont			
Actualisation population	94 129	110 133	32 135

La DGF est maintenue à un niveau équivalent, ce sera également le cas en 2021. La commune de Saint-Genis-Pouilly bénéficie d'une dynamique au niveau de la population ce qui explique la variation à la hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Évolution comparée de la DGF et de la population 2009 – 2020

En milliers d'euros



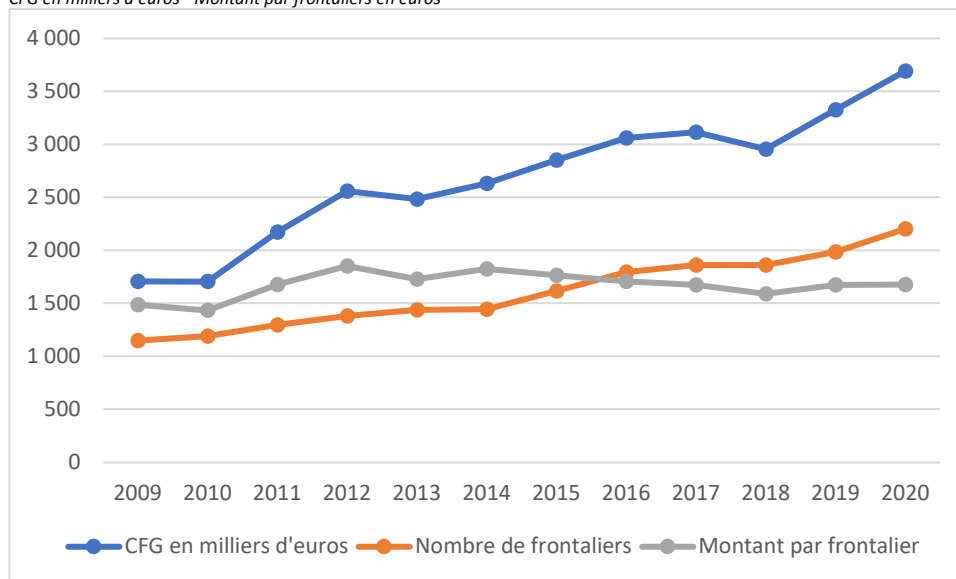
Les retenues opérées sur la DGF et la modification du paysage fiscal ont ramené sa valeur par habitant de 245,24 € en 2009 à 76,56 €.

L'État maintient à l'identique la DGF depuis 2018, 2017 ayant accusé une forte décreue. Le montant croit aujourd'hui en fonction de la démographie.

La Compensation Financière Genevoise (C.F.G.)

Évolution de la CFG 2009 – 2020

CFG en milliers d'euros - Montant par frontaliers en euros



La forte baisse du franc suisse ainsi que la modification apportée par le Département à la répartition de l'enveloppe avaient pesé sur le niveau de la dotation en 2018. En 2019, la parité est quasi-atteinte entre l'euro et le Franc Suisse ce qui permet une remontée du montant par frontalier sans atteindre les niveaux antérieurs. En 2020 le nombre de frontaliers atteint 2202. La situation pandémique a un effet négatif sur l'emploi en Suisse, cela devrait se ressentir en 2021 sur le nombre de frontaliers.

Les produits des services

Participation des usagers	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Médiathèque	5 031	4 951	4 959	5 107	5 358	3 672
Cinéma						5 497
Service culturel	77 269	89 047	77 273	99 157	94 330	109 152
Secteur enfance	322 900	369 114	288 681	487 455	412 230	443 748
Secteur jeunesse	7 607	11 162	5 295	5 975	8 722	11 474
Restaurants scolaires	454 227	496 465	485 113	761 112	697 529	649 765
Population scolaire 1° degré	1 087	1 202	1 355	1 433	1 458	1 466

Les produits des services (secteur enfance, restaurants scolaires.) représentent environ 9,8 % des ressources de la commune.

On notera en 2019, une stabilisation des recettes liées à l'enfance. Les recettes de restauration scolaire baissent légèrement quand celles du secteur Enfance augmentent. Pour 2020, une perte de ressources de 360 000 euros est attendue, à confirmer avec le Compte Administratif.

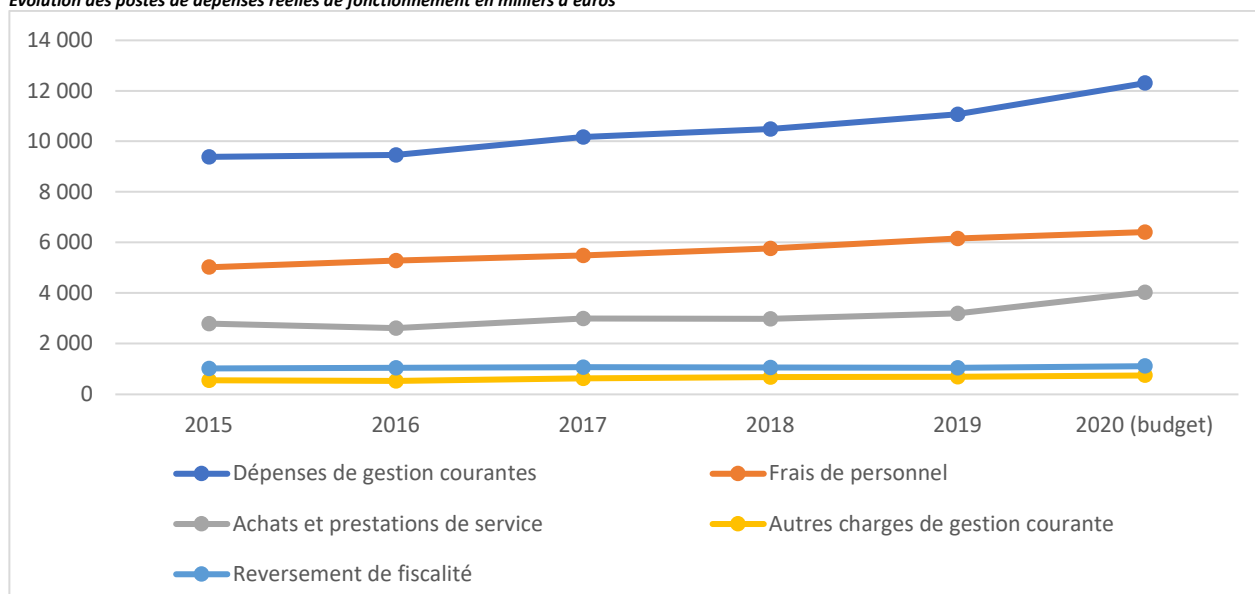
La volatilité des recettes du Secteur Jeunesse s'explique par le nombre plus ou moins grand de séjours organisés selon les années.

Les dépenses de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (budget)
Dépenses de gestion courantes	9 385	9 465	10 170	10 486	11 075	12 306
Frais de personnel	5 025	5 285	5 489	5 769	6 152	6 413
Achats et prestations de service	2 788	2 616	2 988	2 982	3 194	4 033
<i>dont alimentation</i>	250	236	252	289	309	290
<i>dont Énergies</i>	532	526	537	573	563	617
<i>Dont entretien et maintenance</i>	511	374	534	452	599	583
Autres charges de gestion courante	551	527	627	679	686	749
Dont participations et contingents	173	178	219	205	347	403
<i>Subv. versée au CCAS</i>	75	60	90	90	60	90
<i>Subv. versées aux associations</i>	155	141	164	172	167	175
Reversement de fiscalité	1 021	1 038	1 064	1 055	1 043	1 111

Accuse de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Évolution des postes de dépenses réelles de fonctionnement en milliers d'euros



Sur 2019, la hausse des contingents et des participations correspond à la comptabilisation en fonctionnement des travaux d'enfouissement réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il ne s'agit donc pas d'une hausse structurelle.

Notre masse salariale représente 52 % des dépenses de fonctionnement au budget 2020, pour 56,4 % dans les communes de la strate.

L'évolution des dépenses est guidée par l'adaptation aux besoins d'une ville en pleine évolution, et en parallèle ces dépenses restent sous contrôle : depuis 2017 le niveau des dépenses de fonctionnement est constant.

La maîtrise des dépenses se fait malgré les frais de fonctionnement des nouveaux équipements entrant en service. Ainsi, en 2019, Le groupe scolaire et le gymnase de la Diamanterie sont en année pleine.

En 2020, le budget fait apparaître en fonctionnement une année pleine pour la délégation de service public liée à l'exploitation du Centre Aquatique. Dans les faits cette dépenses sera moindre étant donné sa mise en service début octobre. D'autre part, la commune a dû engager des dépenses supplémentaires liées à la pandémie pour un montant évalué à ce jour à 173.000 euros.

Comparaison des charges exprimées en euros par habitant¹

	Saint Genis Pouilly	Strate 10 000 à 20 000 habitants	Gex	Ferney-Voltaire	Divonne	Thoiry	Prévessin Moens
Charges à caractère général	266	264	258	324	418	286	209
Charges de personnel	512	652	443	660	685	520	399
Charges financières	0	26	16	19	72	18	25
Contingents	19	34	30	166	25	45	144
Subventions versées	26	89	43	40	106	15	43
Total des charges par habitant	892	1 200	895	1 372	1 877	975	883

(Source DGCL – CA 2018)

Rappel : Le mode de gestion des services a une incidence directe sur la comptabilisation des charges de personnel afférentes :

1. en gestion directe, celles-ci sont comprises dans les charges de personnel,
2. en cas de recours à la sous-traitance, celles-ci sont comprises dans les charges à caractère général
3. en cas d'adhésion à une structure intercommunale, elles sont reprises dans les contingents,
4. si le service est exploité par une association à but non lucratif, les frais sont inclus dans les subventions de fonctionnement.

Évolution de l'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de gestion	13 339	13 698	14 309	14 309	15 142
Dépenses de gestion	9 386	9 466	10 170	10 376	10 917
Résultat de gestion	3 953	4 233	4 140	3 318	4 225
Intérêts de la dette	1	0	0	0	0
Épargne brute	3 952	4 233	4 140	3 839	4 530
Emprunts en capital	49	16	68	13	3
Épargne nette	3 903	4 222	4 076	3 826	4 527

Notre capacité d'autofinancement par habitant (364 € en 2019) reste bien supérieure à la donnée moyenne de la strate (189 €).

L'épargne brute contribue au financement de la construction des équipements communaux, notamment le Centre aquatique, très attendu. L'exploitation est confiée à une délégation de Service Public, charge qui pèsera en année plaine à compter de 2021 sur le l'autofinancement de la commune.

Les ressources de la commune restent dynamiques sur 2019. Même si 2020 devrait être une année difficile en termes de ressource de fonctionnement.

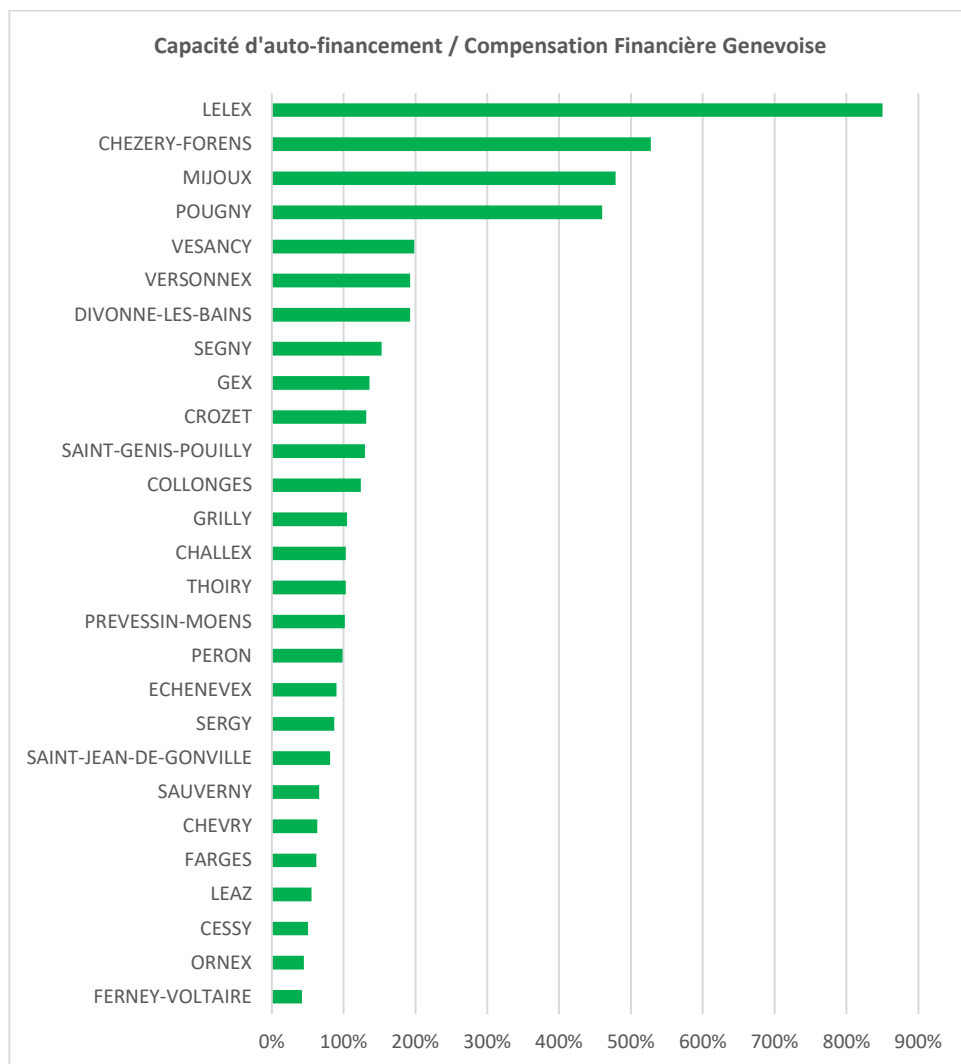
Sur les trois dernières années la fiscalité locale, le produit des droits de mutation et les redevances des services, confortés par un endettement quasi-nul, ont permis de dégager des marges supérieures à la CFG.

L'autofinancement des communes du Pays de Gex¹

Commune	Dépenses de Fonct.	Résultat Fonct	CFG	Capacité d'autofinancement	Résultat / CFG	CAF / CFG
FERNEY-VOLTAIRE	13 314,00	426,00	2 958,38	1 237,00	14%	42%
ORNEX	3 636,00	238,00	1 189,39	532,00	20%	45%
CESSY	4 271,00	339,00	1 322,78	667,00	26%	50%
LEAZ	707,00	101,00	196,91	109,00	51%	55%
FARGES	681,00	169,00	284,25	176,00	59%	62%
CHEVRY	1 320,00	304,00	520,85	331,00	58%	64%
SAUVERNY	862,00	140,00	217,55	144,00	64%	66%
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	1 360,00	284,00	500,21	406,00	57%	81%
SERGY	1 492,00	470,00	544,67	475,00	86%	87%
ECHENEVEX	2 014,00	454,00	535,14	483,00	85%	90%
PERON	1 760,00	759,00	801,92	789,00	95%	98%
PREVESSIN-MOENS	7 108,00	2 178,00	2 462,94	2 503,00	88%	102%
THOIRY	6 184,00	1 248,00	1 618,14	1 664,00	77%	103%
CHALLEX	1 328,00	366,00	390,64	403,00	94%	103%
GRILLY	632,00	155,00	181,03	190,00	86%	105%
COLLONGES	1 557,00	666,00	620,89	771,00	107%	124%
SAINT-GENIS-POUILLY	9 850,00	3 318,00	2 955,21	3 839,00	112%	130%
CROZET	1 362,00	600,00	541,50	712,00	111%	131%
GEX	10 695,00	4 021,00	3 376,02	4 592,00	119%	136%
SEGNY	1 778,00	773,00	554,20	848,00	139%	153%
DIVONNE-LES-BAINS	17 846,00	3 434,00	2 266,03	4 364,00	152%	193%
VERSONNEX	1 795,00	905,00	501,80	967,00	180%	193%
VESANCY	403,00	211,00	114,33	227,00	185%	199%
POUGNY	1 760,00	759,00	171,50	789,00	443%	460%
MIJOUX	853,00	176,00	39,70	190,00	443%	479%
CHEZERY-FORENS	455,00	310,00	58,75	310,00	528%	528%
LELEX	640,00	135,00	15,88	135,00	850%	850%

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Sur Les 27 communes du Pays de Gex, 15 d'entre elles ont un fonctionnement financé partiellement par la Compensation Financière Genevoise. Parmi elles, 11 communes ont une capacité de financement d'un montant inférieur à la CFG. Les autres ressources de fonctionnement s'amenuisent tandis que les dépenses d'équipements sont nécessaires.



Le personnel communal

Au 01/11/2020 l'effectif compte 139,4 emplois pourvus dont 113,4 à temps complet et 26 à temps non complet.

Emplois par filière	Temps complet	Temps non complet	Total
Administrative	30,2	0,6	30,8
Cabinet	1		1
Technique	57,7	11,8	69,5
Sécurité	3		3
Animation	15	9,8	24,8
Culturelle	4		4
Sociale	3,5	3,8	7,3
Total	113,4	26	139,4

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Emplois par catégorie	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Total	10	8,8	121,6

Pendant la période de confinement, les agents dont les tâches le permettaient ont travaillé à distance. Certains services ont assuré une permanence notamment sur les voiries afin d'assurer la sécurité et la salubrité des voies publiques.

L'ensemble du personnel a été rémunéré pendant cette période. Une prime exceptionnelle a été versée en août pour un montant total de 12 000 euros pour les agents ayant assuré ces permanences sur un temps suffisamment long.

La situation pandémique a nécessité de mettre en place un protocole sanitaire à suivre pour les agents afin de préserver leur santé et celle des usagers.

Le service culturel a vu son activité réduite et remise en question au vu de la situation. En septembre l'activité a repris son rythme habituel avec les contraintes sanitaires.

En plus d'être un pôle d'administration et de gestion, la commune assume plusieurs rôles, sécurité, prestation de services à la population (centre de loisirs, cantine, ATSEM dans les écoles, service social), entretien et valorisation du patrimoine et des équipements.

Évolution de la masse salariale en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Budget)
<i>Personnel Titulaire</i>	2 281	2 335	2 478	2 626	2 571	2 810
<i>Personnel Non Titulaire</i>	1 072	1 201	1 183	1 250	1 602	1 465
<i>Personnel extérieur</i>	52	61	64	72	101	112
<i>Charges</i>	1 622	1 688	1 764	1 885	1 784	1 929
Total	5 027	5 285	5 489	5 833	6 152	6 413
<i>Remboursements sur charges</i>	141	192	121	180	117	103
Net	4 886	5 092	5 368	5 653	6 035	6 310

Compte tenu de ce rôle de prestataire de services assuré par la mairie vis-à-vis des usagers, ce sont surtout les agents d'exécution qui sont majoritaires dans le personnel communal, ce dans les filières techniques (maintenance des voiries, bâtiments et espaces verts, entretien des équipements et restauration scolaire), animation péri et extra-scolaire.

Les personnels extérieurs étant constitué des pompiers volontaires et des intervenants mis à disposition par les Centres Musicaux Ruraux.

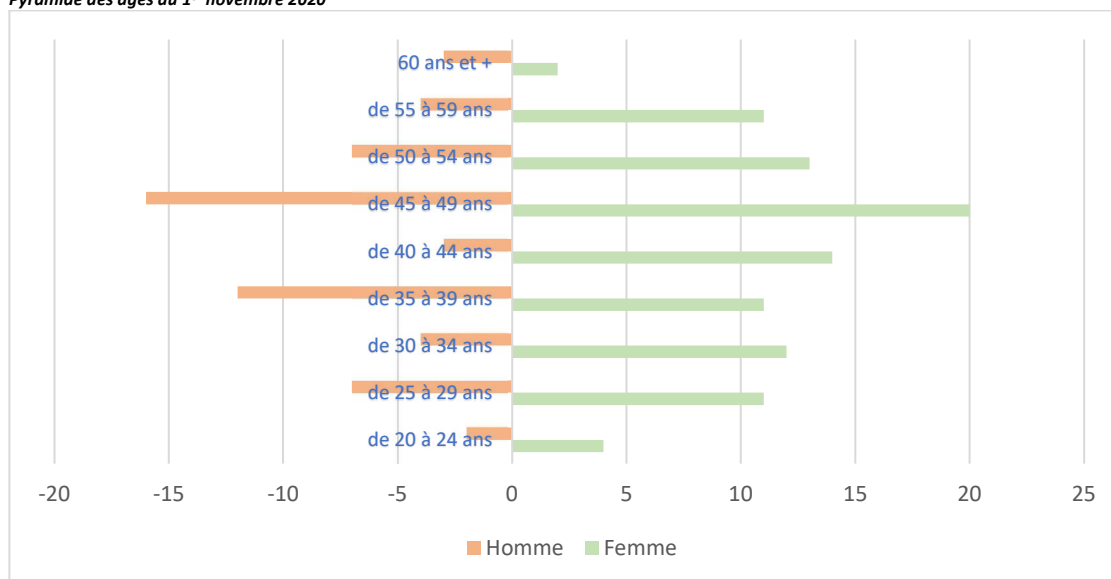
Évolution par secteur en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Budget)
Administration générale	1 247	1 292	1 208	1 504	1 194	1 244
Sécurité	144	165	171	179	218	227
Enseignement (ATSEM) et restauration	1 161	1 289	1 361	1 380	1 666	1 737
Culture	297	313	336	346	347	362
Sport (Gymnases), périscolaire et extra-scolaire (Enfance et Jeunesse)	849	841	911	931	911	950
Famille et personnes âgées (hors CCAS)	20	20	20	22	30	31
Services urbains (voirie, bâtiments)	1 250	1 291	1 422	1 472	1 563	1 629
Tourisme	60	73	60			
Total	5 027	5 285	5 489	5 833	6 152	6 413

Le recours au personnel non titulaire est constant. La commune applique la règle statutaire pour titulariser le personnel de catégorie C. Les services s'adaptent à la démographie et aux besoins de la population.

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

La collectivité est plutôt féminisée, avec 63 % de femmes et 37% d'hommes, cette proportion est habituelle dans la fonction publique territoriale.

Pyramide des âges au 1^{er} novembre 2020



En 2019, les agents communaux sur emplois permanents ont suivi 687 jours de formation, soit en moyenne 4,3 jours par agent.

La masse salariale par habitant est de 494 euros en 2019, soit moins qu'en 2018 (512 €) en réduction également par rapport à 2017. Dans les villes de 10 000 à 20 000 habitants cet indicateur est en moyenne à 652 euros.

Le Temps de travail effectif : La durée légale maximale annuelle du travail est fixée à 1607 heures sur la base d'un temps de travail de 35 h par semaine.

Pour la collectivité, l'accord intervenu en 2001 sur l'application de la réduction du temps de travail a intégré des dispositions liées à l'ancienneté et aux congés mobiles ainsi la durée annuelle pour un agent à temps complet s'établit à 1 586 heures.

L'annualisation du temps de travail est mise en place pour les services à caractère saisonnier (Secteur enfance, ATSEM, Théâtre-Cinéma).

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

La dette

Au 31 décembre 2020 la dette reste technique, la commune n'ayant pas de prêt contracté auprès d'organismes bancaires.

Celle-ci est constituée :

- Par des baux emphytéotiques assimilés à des emprunts dont la somme perçue en début d'opération correspond aux loyers des biens mis à disposition payés d'avance, ce capital est donc consommé sur la durée du contrat, pour une annuité de 8 340 euros, destinée à permettre la comptabilisation des loyers.
- Par deux prêts de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, sans intérêts, destinés à participer au financement des travaux réalisés en 2016 au Secteur enfance et au Secteur jeunesse.

Répartition par type de taux	Montant	Ratio
Prêts CAF	6 480 €	3 %
Prêteurs divers - baux emphytéotiques	381 840 €	97 %
	388 320 €	

Soit 31,22 € par habitant pour 12 437 habitants

Comparaison de l'endettement par habitant		
Année 2018	Encours	Annuité
Strate 10 000-20 000 h	842	87
Divonne	2 351	126
Ferney Voltaire	717	108
Gex	735	96
Prévessin Moens	1 026	54
Saint Genis	37	1
Thoiry	601	38
Bellegarde	1 428	93
Belley	1 102	100
Hauteville	1 696	97
Oyonnax	112	7
Annemasse	793	71
Évian	2 834	212
Gaillard	298	46
St Julien	1 280	84
Thonon	1 522	140

Hormis Thonon et St-Julien qui maintiennent l'encours de leur dette au 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent, les communes comparées ont réduit leurs encours d'endettement et leur annuité de remboursement.

La dette garantie – situation prévisionnelle au 31 décembre 2020

Répartition par bénéficiaire	Nombre de prêts	Somme de Capital restant dû au 31/12/2020	Annuité garantie - intérêts	Annuité garantie - capital
En capital	199	126 443 916	2 242 440	10 233 172
ALFA 3A	1	472 740	2 600	25 000
DYNACITE	26	3 293 522	56 760	263 159
SEMCODA	158	121 875 158	2 173 874	9 933 676
La Poste Habitat - Rhône Alpes	4	802 495	14 048	23 130

Les garanties de prêts sont accordées par la collectivité pour favoriser la construction de logements sociaux sur le territoire. Ainsi, ces prêts ont permis la construction de 772 logements, la maison de santé, la construction du foyer Eclat, de résidences pour séniors...

Les recettes d'investissement

Budget principal en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes d'investissement						Budget
Recettes propres						
FCTVA	709	993	752	1 911	0	2 000
Taxe d'Aménagement	331	417	173	250	322	220
PAE / PUP	917	6 601	12 624	3 894	1 091	1 633
Subventions reçues	91	412	1 051	874	672	23
Cessions	11 781	7 217	344		283	12 500
Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	2 875	3 700	3 061	3 115	2 955	2 382

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) est reversé à la commune de Saint-Genis-Pouilly l'année suivant la dépense d'équipement ou d'entretien d'équipement. Son montant correspond à 16,404% du montant hors taxe de la dépense. Ainsi la TVA n'est pas totalement supportée par la commune pour ce type de dépense.

Depuis 2018, Le FCTVA est également calculé sur les charges de fonctionnement visant à entretenir les équipements. La part calculée sur le fonctionnement a été perçue pour la première fois en 2020.

Les taxes et participations (Taxe d'aménagement, Projets Urbains Partenariaux (P.U.P.)) sont toutes liées à l'activité immobilière, elles sont un moyen de faire participer les promoteurs au financement des équipements à mettre en place.

Les subventions d'équipement sont concentrées sur le domaine scolaire et la sécurité.

Les dépenses d'investissement

On distingue à l'intérieur de la section d'investissement plusieurs types de dépenses :

- Les dépenses d'équipement qui matérialisent l'enrichissement du patrimoine de la commune, ainsi que les subventions versées à des tiers pour des programmes particuliers (enfouissement de réseaux ...),
- Les opérations financières, dont le remboursement en capital des emprunts qui constitue une dépense obligatoire devant être couverte par l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement
- Des opérations plus techniques dites opérations patrimoniales, comprenant les réaffectations et les sorties d'immobilisations

Les dépenses d'équipement sont constituées principalement par :

Les projets récurrents

Les actions sur les équipements réalisées de façon récurrente sont :

- Les actions foncières,
- L'entretien et la valorisation des équipements communaux,
- Les travaux de réhabilitation et de sécurité.

Les projets ciblés

Ces projets consistent à réaliser de nouveaux équipements qui nécessitent une planification sur plusieurs exercices et sont en général décomposés en phases d'étude et d'exécution ils se réalisent sur un ou plusieurs exercices.

La méthode des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) permet d'affecter à chaque exercice le besoin de financement qui lui est propre et donne une meilleure lisibilité des besoins annuels en budget. Par ailleurs, elle offre une meilleure vue d'ensemble sur le suivi de l'opération au fil du temps.

Investissement réalisé sur les derniers exercices

Budget principal en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Budget)
Dépenses d'investissement						
Immobilisations réalisées ou acquises	6 520	5 863	11 517	22 412	13 475	40 591
Remboursement d'emprunts	49	15	16	3	3	3
Ressources disponibles (excédents capitalisés +reports d'investissement et virement de fonctionnement)	24 454	36 392	42 906	39 931	26 044	18 427

À ce jour l'intégralité des réalisations sont financées par les ressources propres de la collectivité, autofinancement et réserves.

De même le financement des projets à venir reste anticipé.

Comparaison des dépenses d'équipement exprimées en euros par habitant
(source ministère de l'économie et des finances- comptes administratifs - 2018)

	Saint Genis Pouilly	Strate 10 000 à 20 000 habitants	Divonne	Ferney-Voltaire	Gex	Prévessin-Moëns	Thoiry
Dépenses d'équipement (acquisition et réalisations)	1 992 €	324 €	209 €	399 €	754 €	225 €	117 €
Remboursement en capital de la dette	0 €	87 €	126 €	108 €	96 €	54 €	38 €
Total des dépenses d'investissement (Équipement + dette + opérations techniques (mandat, affectation, concession...))	2 191 €	452 €	375 €	515 €	996 €	289 €	156 €

Saint-Genis est la commune qui affiche le montant par habitant le plus important en termes de dépenses d'équipements.

6 Orientations par politiques publiques

Afin appréhender les enjeux des budgets à venir il convient de resituer les axes de la politique conduite par la municipalité dans ses divers domaines de compétence et selon les axes définis par la nouvelle municipalité installée au mois de juillet 2020 :

Administration générale – services au public

Afin de faciliter la vie des habitants, il est nécessaire de développer, au travers des moyens modernes de communication, les relations tant dans le sens usager/commune pour traiter ses demandes que dans le sens commune/habitant pour amener toute l'information nécessaire à la participation à la vie et à la démocratie locale.

Sécurité

Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants au travers des aménagements urbains nécessaires, d'une présence policière de proximité et du déploiement d'un système de vidéoprotection.

Enseignement – périscolaire - Services à la jeunesse

Offrir à chaque enfant et chaque famille, sans contingence, des solutions d'accueil pour le temps avant et après l'école et pour les vacances.

Le restaurant s'est vu récompensé pour sa démarche en faveur d'une alimentation saine et bio pour les enfants. Cet effort sera poursuivi.

Prévoir à terme un prochain groupe scolaire pour faire face aux besoins à venir.

Culture

Œuvrer pour proposer une programmation culturelle la plus ouverte possible et faire le lien entre les quartiers au travers d'animations.

Faire de Saint-Genis-Pouilly une référence en diversifiant l'offre pour atteindre tous les publics : en octobre 2019, le cinéma du Bordeau a ouvert ses portes. Les tarifs proposés sont peu élevés ainsi la programmation est à la fois abordable et qualitative

L'extension du Centre Culturel Jean Monnet est ajournée, mais pas abandonnée.

Le Pass Sport et Culture est maintenu afin d'offrir des places de théâtre aux jeunes à un tarif préférentiel.

Sport

Le centre aquatique a ouvert ses portes le 5 octobre 2020. Le coût de la délégation de service public apparait au budget 2020 pour un peu moins d'un semestre.

L'extension du parc d'équipements sportif "Sous les Vignes" sera réalisée en 2021, le temps de lancer les consultations auprès des entreprises en fin d'année 2020.

Afin, d'encourager la pratique sportive pour les familles à revenus modeste, la commune poursuit le dispositif Pass Sport auprès des associations de la ville.

Action sociale

Poursuivre les actions en faveur des aînés.

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Dans le cadre de la politique de la ville, favoriser le développement et l'intégration des quartiers.

En 2020, l'Espace de Vie Sociale est pérennisé. Son objectif est d'assurer :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Services urbains

Ils contribuent à la qualité de vie au travers des aménagements routiers, des circulations en mode doux et des espaces publics.

7 Budget 2021 – Données de cadrage et perspectives

Le Projet de Loi de Finances 2021 a pour objectif de relancer l'économie du pays mise à mal par la situation pandémique qui touche le monde. L'Etat a l'ambition d'impliquer les collectivités dans cette relance pour coller au plus près des besoins locaux. Il est proposé un programme partenarial Petites Villes de demain à destination d'un millier de villes de moins de 20.000 habitants. Ce programme se décline sur 6 ans avec 3 Mds €. Il s'agit de soutenir les commerces de centre-ville et de favoriser les relocalisations.

Ensuite un objectif est fixé afin de déployer le très haut débit auprès de tous d'ici 2022 et le 100% fibre pour 2025. Les collectivités devront mettre en place des solutions d'accompagnement inclusif (médiateurs, travailleurs sociaux, aide aux démarches numériques, lieux de proximité ...) soutenus par 250 M€.

300 M€ permettront de requalifier les fonciers artificialisés et laissés à l'abandon pour favoriser un développement écologique. 350 M€ seront alloués pour les projets économes en foncier (requalifier les espaces publics, végétalisation, mobilités...). Finalement, 1 Mds€ permettront de soutenir les projets de rénovation des bâtiments favorisant les économies d'énergie.

Population

- Le recensement de la population effectué en 2019 a évalué le nombre d'habitants à 12 544 et 181 personnes comptées à part, soit une population totale de 12 725 habitants.

	2018	2019	2020	2021*	2022*	2023*
Population	11 044	12 129	12 725	13 132	13 552	13 986

*Estimation sur l'hypothèse d'une croissance moyenne de 3,2%

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

- Le produit des impôts locaux se stabilise, les grands projets immobiliers étant maintenant achevés et occupés. Le secteur porte de France Nord devrait poursuivre son urbanisation. Une fois les logements construits dans ce quartier, la ressource fiscale devrait progresser à nouveau de façon conséquente en 2022.

Pour l'exercice 2021, une évolution à 2,58 % par rapport à 2020 reste envisageable.

- Une partie des recettes ne variera pas : il s'agit de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, les concours de l'Etat au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement abordée plus haut et de la Compensation Financière Genevoise.
- Les recettes des services rendus à la population devraient être à un niveau légèrement supérieur à 2019, 2020 étant une année difficile à utiliser comme référence, la situation pandémique devrait se poursuivre jusqu'à l'été 2021.
- Sur la base de ces données nous pouvons évaluer la progression de nos recettes sur les prochains exercices à 2,6 % par an.

Budget principal en milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	15 423	15 790	16 275	16 784	17 319	17 882
<i>Fiscalité directe locale</i>	6 637	6 809	7 096	7 394	7 705	8 029
<i>Autres recettes fiscales</i>	899	922	978	1 037	1 099	1 165
Dont droits de mutation	585	595	605	610	615	620
<i>CAPG Attribution de compensation</i>	1 264	1 264	1 264	1 264	1 264	1 264
<i>Dotations et participations</i>	4 782	4 782	4 782	4 782	4 782	4 782
Dont DGF	1 005	1 031	1 064	1 098	1 133	1 169
Dont CFG	3 500	3 591	3 591	3 591	3 591	3 591
<i>Autres recettes</i>	185	320	352	386	421	457

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Produit des services	1 431	1 468	1 578	1 696	1 823	1 960
Revenus des immeubles	105	105	105	105	105	105
Atténuations de charges	120	120	120	120	120	120

Charges de fonctionnement

- En 2021, le budget prendra en charge pour la première fois le coût en année pleine du centre aquatique. Le parc sportif "Sous les Vignes", devrait être construit en 2021, on peut espérer une mise en service fin 2021.
- Sur la base de la progression actuelle de nos charges la progression moyenne s'établirait à 3,0 % par an.
- S'agissant du Centre Jean Monnet, le projet culturel étant en cours d'élaboration les données restent estimatives. Étant rappelé que les décrets d'application de la loi NOTRe ont précisé que dès lors que le coût d'une opération dépasse 100 % des recettes réelles de fonctionnement une étude d'impact sur les charges de fonctionnement doit être produite.

Budget principal en milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses de gestion courante	12 527	12 909	13 267	13 647	14 050	14 476
<i>Frais de personnel</i>	<i>6 500</i>	<i>6 728</i>	<i>6 963</i>	<i>7 207</i>	<i>7 459</i>	<i>7 720</i>
<i>Achats et prestations de service</i>	<i>3 641</i>	<i>3 750</i>	<i>3 863</i>	<i>3 979</i>	<i>4 098</i>	<i>4 221</i>
Dont alimentation	310	315	320	325	330	335
Dont énergies	589	601	613	624	636	648
Dont entretien et maintenance	562	565	568	571	575	580
Autres charges de gestion courante	692	706	720	734	749	764
Dont participations et contingents	220	225	230	245	250	255
Dont subv. versée au CCAS	90	90	90	90	90	90
Dont subv. versées aux associations	175	175	175	175	175	175
Reversement de fiscalité	1 154	1 205	1 221	1 237	1 254	1 271
Centre aquatique	540	520	500	490	490	500
Jean Monnet				350	400	450

Dans ce contexte se dessine la :

Capacité d'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de gestion	15 423	15 790	16 275	16 784	17 319	17 882
Dépenses de gestion	12 527	12 909	13 267	13 647	14 050	14 476
Résultat de gestion	2 896	2 881	3 008	3 137	3 269	3 406
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>6</i>
Épargne brute	2 895	2 880	3 007	3 131	3 263	3 400
<i>Emprunts en capital</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
Épargne nette	2 892	2 877	3 004	3 128	3 260	3 397

- Dans l'hypothèse d'une croissance des ressources de la commune à hauteur de 2,6%, la section de fonctionnement dégagerait encore un auto-financement à hauteur de la CFG.

Évolution prévisionnelle des ratios budgétaires de référence

	France 2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 109	954	953	949	945	943	942
Produit des impositions directes en euros par habitant	567	505	502	507	512	517	522
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 306	1 174	1 165	1 164	1 163	1 163	1 163
Encours de dette en euros par habitant	852	29	26	25	20	15	10
DGF par habitant	176	77	76	76	76	76	76
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	59.06%	51.9%	52.1%	52.5%	52.8%	53.1%	53.3%
Dépenses de fonct. +remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement	99.6%	81.2%	81.8%	81.5%	81.3%	81.1%	81.0%
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	65,2%	2,5%	2,4%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%

En synthèse :

Dans un contexte d'incertitude auquel s'ajoute une baisse sensible de la dynamique des ressources, il est important de conserver des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement, une fois les équipements actifs : il sera nécessaire de faire face aux charges courantes liées à leur utilisation.

Les projets d'envergure étant réalisés et en ayant à porter des projets d'investissement dont le financement est assuré, la couverture des charges reposera donc sur une progression future de nos ressources fiscales, précisément la taxe foncière.

En attendant, une revalorisation des taux et afin d'anticiper ce décalage entre les évolutions de dépenses et de recettes, la commune a la possibilité de provisionner en section de fonctionnement une part des excédents constatés en fin d'exercice de sorte à se prémunir contre de mauvaises surprises à l'avenir.

Section d'investissement

Les opérations d'envergure sont suivies par autorisation de programme, ce qui permet de s'assurer de leur financement avant de les débiter et de prévoir les crédits sur plusieurs exercices au fur et à mesure de la réalisation.

Pour certains projets les cessions et subvention n'ont pas été réalisées ou affectées. Quand elles le seront, elles viendront en déduction de l'auto-financement.

Autorisation de programme n°2013-01 – Construction du centre aquatique

Montant de l'AP		Exercices							
		2015	2016	2017	2018	2019	Mandaté au 16/10/2020	CP 2021	CP 2022
Dépenses	20 749 122	249 865	68 688	1 001 081	7 763 741	7 725 853	3 985 541	- 220 111	
Réalisation prévisionnelle									
Recettes	20 749 122	-	62 863	15 091	184 635	-	196 916	2 507 968	331 342
FCTVA	3 213 000		62 863	15 091	84 635		196 916	2 507 968	331 342
Subventions/cessions	12 000 000				100 000				
Autofinancement	5 536 122	249 865	5 825	985 990	7 579 106	7 725 853	3 788 625	- 2 728 079	- 331 342

Le projet a été livré au 3ème trimestre 2020

Autorisation de programme n°2013-02 – Secteur Porte de France Nord – travaux de voirie

Montant de l'AP		Exercices					CP 2021
		2016	2017	2018	2019	2020	
Dépenses	5 066 743	2 901 693	812 050	6 323	864	3 640	
Réalisation prévisionnelle							
Recettes	5 066 743	-	3 195 612	266 743	-	254 615	7 600
FCTVA	784 000		75 060	266 743		123 460	7 600
Subventions/cessions	4 000 000		3 120 552			131 155	
Autofinancement	282 743	2 901 693			864		

Le projet est presque à son terme, les finitions seront réalisées après livraison du centre aquatique.

Autorisation de programme n°2016-01 – Espace La Diamanterie - Construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase

Montant de l'AP		Exercices					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	12 903 491	1 239 621	6 592 632	4 322 295	341 862		
<i>Réalisation prévisionnelle</i>							
Recettes	12 907 919						
FCTVA	1 999 000			169 456	901 213	590 858	46 733
Subventions/cessions	1 391 622	92105					
Autofinancement	9 517 297	972 825	5 663 579	3 713 184	293 686		

L'opération est terminée.

Autorisation de programme n°2016-02 – Requalification du centre-ville

Montant de l'AP		Exercices			
		CP mandatés au 22/10/2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Dépenses	7410748	6 626 257	261 312		
<i>Réalisation prévisionnelle</i>				523 179	
Recettes	7 410 748	861	52	35	71
FCTVA	1 147 000	861	52	35	71
Subventions/cessions		482	766	721	519
Autofinancement	6 263748	5 764 775	208 546	-35 721	-71 519

La deuxième phase est terminée, le solde permettant d'envisager la phase rond-point - franchissement du Lion.

Autorisation de programme n°2016-03– Mise en accessibilité des bâtiments

Montant de l'AP		Exercices		
		CP mandatés au 16/10/2020	CP 2021	CP 2022
Dépenses	614 520	114 851	250 000	249 669
<i>Réalisation prévisionnelle</i>				
Recettes	614 520			
FCTVA	95 000	14 326	1 374	34 175
Subventions/cessions				
Autofinancement	519 520	100 525	248 626	215 494

La mise en accessibilité est réalisée en même temps que les travaux de construction, notamment pour les nouveaux équipements et n'apparaissent pas forcément en faisant référence à l'autorisation de programme car ces dépenses sont intégrées au programme concerné par les aménagements.

Autorisation de programme n°2017-01– Rénovation extension du Centre Culturel Jean Monnet

Montant de l'AP		CP mandatés au 16/10/2020	Exercices				
			CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Dépenses	21 163 000	1 960 755		3 000 000	5 963 000	8 000 000	1 163 000
<i>Réalisation prévisionnelle</i>					12 000 000	20 000 000	
Recettes	20 163 000						
FCTVA	3 122 000		268 035		410 100	815 142	1 093 600
Subventions/cessions							
Autofinancement	17 041 000	1 692 720		2 589 900	5 552 900	7 184 858	69 400

En tenant compte de l'état actuel des estimations et d'un phasage encore théorique du fait des procédures à mettre en place.

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

8 Rétrospective et prospective : fonctionnement et autofinancement

Exercice	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population INSEE	10 053	11 044	12 129		12 725	3.2%	13 132	13 552	13 986	14 434	14 896	15 372
Fonctionnement - Gestion	2017	2018	2019	Evolution annuelle moyenne sur 4 ans	2020	Hypo- thèses	2021	2022	2023	2024	2025	2026
A Recettes de gestion	14 309 970	14 309 320	15 142 165		15 019 457		15 423 000	15 789 730	16 275 000	16 784 000	17 319 000	17 882 000
évolution	4.46%	0.00%	5.82%	10.54%	-0.81%		2.69%	2.60%	3.07%	3.13%	3.19%	3.25%
Produits des services	1 459 875	1 296 379	1 330 728	35%	929 200	7.5%	1 431 000	1 468 206	1 578 000	1 696 000	1 823 000	1 960 000
Impôts Locaux	5 542 693	6 263 463	6 369 953	-3%	6 595 265	4.2%	6 637 000	6 809 562	7 096 000	7 394 000	7 705 000	8 029 000
Attribution de compensation	1 350 380	1 264 156	1 264 156		1 264 156		1 264 000	1 264 000	1 264 000	1 264 000	1 264 000	1 264 000
Dotation de solidarité communautaire		54 223	54 223		55 000		54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Autres impôts et taxes	1 170 619	930 568	1 255 933	31%	847 706	6.0%	899 000	922 374	978 000	1 037 000	1 099 000	1 165 000
DGF	813 161	874 715	942 042	-30%	974 177	3.2%	1 005 000	1 031 130	1 064 000	1 098 000	1 133 000	1 169 000
Autres dotations et subventions hors CFG	390 628	460 597	392 272	-22%	408 441		408 000	418 608	419 000	419 000	419 000	419 000
CFG	3 114 875	2 955 205	3 324 107	9%	3 691 233		3 500 000	3 591 000	3 591 000	3 591 000	3 591 000	3 591 000
Produits de gestion courante	346 829	90 834	91 983	-22%	114 200		105 000	107 730	108 000	108 000	108 000	108 000
Remb.sur charges de personnel	120 910	119 181	116 768	-39%	140 079		120 000	123 120	123 000	123 000	123 000	123 000
B Dépenses de gestion	10 169 783	10 486 028	11 075 122		12 292 228		12 572 000	12 954 000	13 662 000	14 092 000	14 545 000	14 971 000
évolution	7.44%	3.11%	5.62%	17.00%	10.99%		2.28%	3.04%	5.47%	3.15%	3.21%	2.93%
Charges à caractère général	2 988 807	2 982 301	3 193 743	22%	3 535 228	3.0%	3 641 000	3 750 000	3 863 000	3 979 000	4 098 000	4 221 000
Frais de personnel	5 489 193	5 769 224	6 151 734	16%	6 413 200	3.5%	6 500 000	6 728 000	6 963 000	7 207 000	7 459 000	7 720 000
Piscine			0		259 000		540 000	520 000	500 000	490 000	490 000	500 000
Jean Monnet (en net)									350 000	400 000	450 000	450 000
Autres Charges	627 496	678 853	561 129	6%	678 800	2.0%	692 000	706 000	720 000	734 000	749 000	764 000
Participations SIEA			125 185		125 000		45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Retenues FNGIR & FPIC	1 036 786	1 055 650	1 043 330	5%	1 051 000	1.5%	1 059 000	1 075 000	1 091 000	1 107 000	1 124 000	1 141 000
Reversement fiscalité	27 500		0		230 000		95 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
C=A-B Épargne de gestion	4 140 187	3 823 292	4 067 043		2 727 229		2 851 000	2 835 730	2 613 000	2 692 000	2 774 000	2 911 000
Recettes financières	4 168	2 105	0				2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Produits financiers	4 168	2 105	0		0		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Intérêts de la dette + frais (stock actuel)	0	0	0		0		0					
Remboursement de la dette en capital (stock actuel)	68 262	11 580	3 240		3 240		3 240	3 240	3 240	8 340	8 340	8 340
Charge prévisionnelle emprunts à sous-crire	0	0	0		0		0	0	0	0	0	0

	Intérêts					0	0	0	0	0	0
	Capital					0	0	0	0	0	0
D	Solde financier	64 094	9 475	3 240	3 240	1 240	1 240	1 240	6 340	6 340	6 340
E=C-											
D	Épargne brute	4 076 094	3 813 817	4 063 803	2 723 989	2 849 760	2 834 490	2 611 760	2 685 660	2 767 660	2 904 660

Accusé de réception en préfecture
001-210103545-20201103-del1182020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020